

Application : Ensemble du personnel, soignant, technique, administratif.

Mesures à appliquer pour limiter l'augmentation de température des locaux :

Les chambres des résidents :

Le personnel veillera, chacune pour son secteur à :

- ☞ Limiter l'éclairage des chambres
- ☞ Baisser les volets (en fonction de la température, laisser un peu d'éclairage naturel)
- ☞ Fermer les fenêtres
- ☞ Ne pas oublier, si la température extérieure est inférieure à la température intérieure, de ventiler la chambre (en particulier la nuit)

Les locaux communs :

Même s'ils sont climatisés, les locaux communs doivent faire l'objet de mesures préventives :

** les salons*

** les salles à manger*

** la salle polyvalente*

** la bibliothèque*

- **veilleurs de nuit** : fermeture (le soir) et ouverture (le matin) des rideaux, à leur arrivée et avant de quitter l'établissement.
- **Ouvrier d'entretien et en son absence, l'équipe de soins**:
 - surveillance de l'écart de température entre l'intérieur et l'extérieur
- **Equipe de soins** :
 - mise en marche de la climatisation la journée, coupée le soir. Pas de T° inférieure à 25° et d'écart de + 5° entre le salon et les circulations non climatisées.
- **Ouvrier d'entretien** : arrosage des façades en cas d'alerte de niveau 3 si la température intérieure atteint 30°C

En cas de dysfonctionnement des climatiseurs, l'équipe de soins prévient :

L'IDE coordonnatrice, à défaut le cadre administratif, à défaut la directrice, à défaut l'assistante de direction. Sur un temps d'astreinte, c'est la personne d'astreinte qui est jointe.

Nom : Fonction : Visa :	Rédacteur Aurore BALANT, Cadre Administratif Audrey TINNES, Assistante de Direction	Validation Sylvie LACOSTE, Directrice	Conformité à la gestion qualité Audrey TINNES, Chargée Qualité
--	--	--	---